Edité le 24/09/2025 à 21:20

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE MARSEILLE PROVENCE

N
1:2 000

RÈGLEMENT -
PIÈCES GRAPHIQUES

P PLANCHES DE ZONAGE

Ouest-05

–

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 4
approuvée le 06/10/2025

MARIGNANE, SAINT-VICTORET

PLUi
LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Tableau d'assemblage

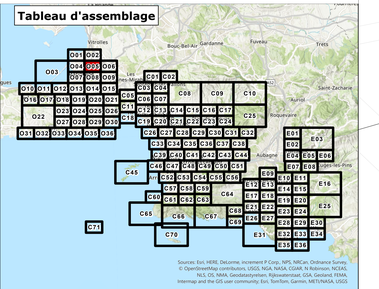

Urbanisme

URBANISME
- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle
- Planche de détail
- Polygone constructible

EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacement réservé pour voirie
- Autre emplacement réservé
- Servitude pré-localisation pour équipement

PRESCRIPTIONS DE HAUTEUR
- Sur les deux côtés d'un axe
- en rez de chaussée
- Sur un côté d'un axe
- en rez de chaussée
- Sur un secteur
- Prescription de vue

PRESCRIPTIONS D'IMPLANTATION
- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de ville"
- Polygone d'implantation

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES
- Secteur de mixité sociale

Activités commerciales et de services
- Linéaire de protection
- Linéaire de protection strict
- Linéaire d'interdiction
- Polarité commerciale
- Pôle de vie
- Polarité tertiaire

DIVERS
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

Patrimoine

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL
- Elément remarquable
- Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Espace d'accompagnement remarquable
- Axe urbain remarquable
- Forme d'habitat spécifique
- Quartier en balcon remarquable
- Canal de Marseille et dérivations

PATRIMOINE NATUREL

Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé
- Espace Boisé Classé - Loi Littoral
- Espace Boisé Classé ponctuel

Autres
- Alignement Végétal
- Terrain cultivé à protéger
- Trame Verte et Bleue à étudier pour l'ouverture à l'urbanisation

Espace vert protégé
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Risques

INONDATION
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Centre urbain
- Zone inconstructible
- Zone inconstructible à aléa faible ou modéré
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples
- Cuvette inondable
- Axe d'écoulement concentré
- Axe d'écoulement diffus
- Voie inondable

MOUVEMENT DE TERRAIN
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours

Mouvement de terrain à Marseille
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions

Glissement de terrain
- Zone à prescriptions simples

Recul du trait de côte
- Zone inconstructible

Effondrement
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions simples

Eboulement
- Zone de risque majeur
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples

INCENDIE DE FORET
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples

RISQUES TECHNOLOGIQUES
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone de risque

Fond de Plan
- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

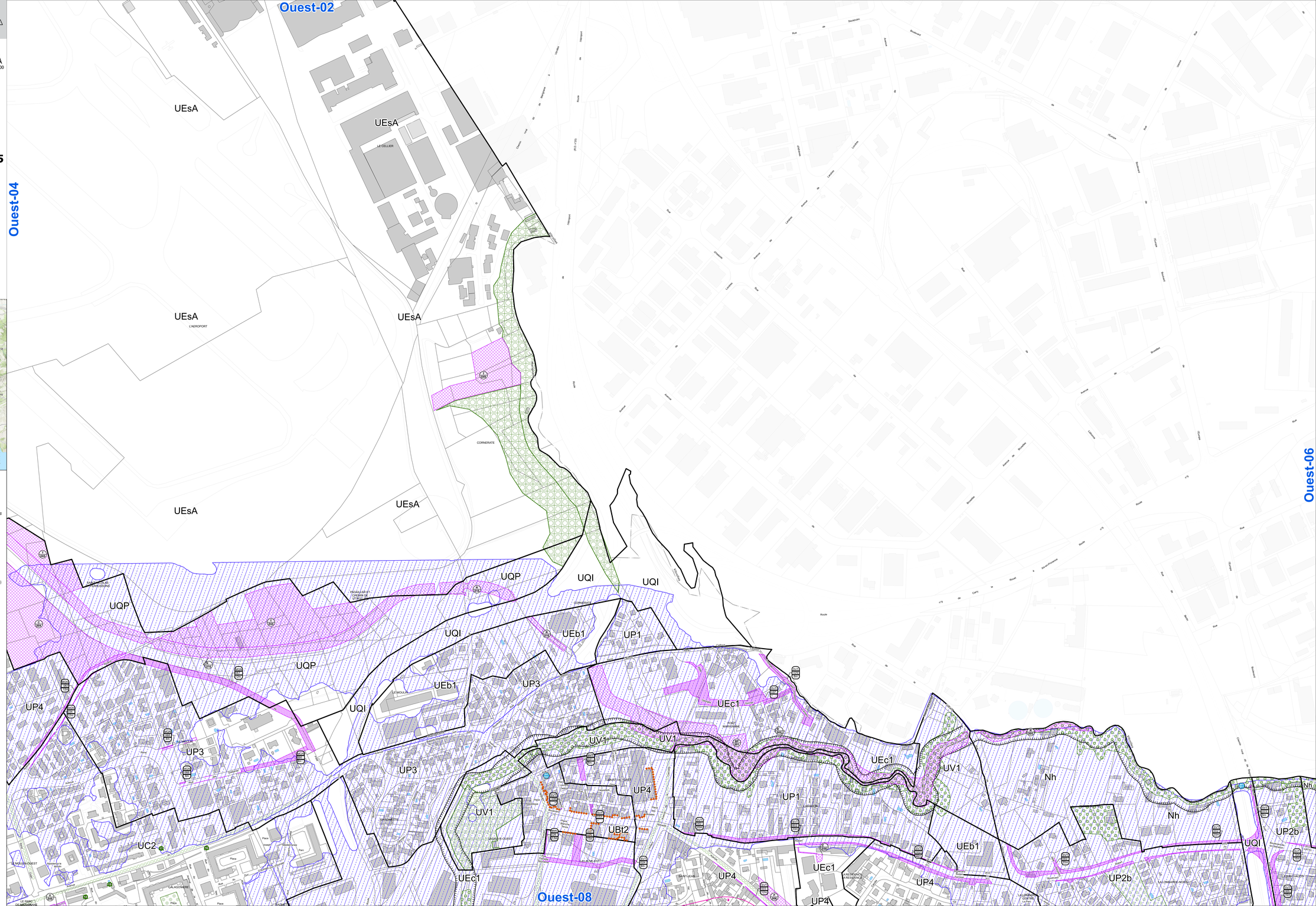
Ouest-02
Ouest-04
Ouest-06
Ouest-08
UEsA
UQP
UQI
UEb1
UP1
UP3
UP4
UEc1
UV1
UBt2
UC2
Nh
UP2b
LE CELLIER
L'AEROPORT
CORNERATE
LE MOULIN
LE MARCHON
LA CAGNOTTE
LA CALADE
LE PARC DE LA MAIRIE
LE MAS D'AVOST
LE MAS D'OUEST
LA CAGNOTTE OUEST
LA CAGNOTTE EST
LE MAS DE LA MAIRIE
LE MAS DE LA MAIRIE OUEST
LA CAGNOTTE CENTRE
LA CAGNOTTE NORD
LA CAGNOTTE SUD
LA CAGNOTTE RESIDENCE
LA CAGNOTTE PARC
LA CAGNOTTE PARC OUEST
LA CAGNOTTE PARC EST
LA CAGNOTTE PARC SUD
LA CAGNOTTE PARC NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE NORD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE OUEST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE EST
LA CAGNOTTE PARC CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE CENTRE SUD
LA CAGNOTTE PARC CENTRE